

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Demande de subvention de l'association AGIR abcd pour la plateforme de compostage de Dapaong

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGIR abcd POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DAPAONG

Rapporteur : Claudine CAULET, Vice-Présidente.

I. CONTEXTE

Le 26 juin 2018, le Comité Syndical du SYBERT a décidé de participer au dispositif « 1% déchets » et d'apporter son soutien au projet de coopération décentralisée de l'association lyonnaise « AGIR abcd » à Dapaong, au Nord du Togo.

Il s'agit d'un projet de construction et de mise en activité d'une aire de compostage pour les ordures ménagères ramassées par des femmes de Dapaong, organisées en Association Féminines pour la Promotion de l'Hygiène (AFPHY).

Le montant global du projet de coopération décentralisée portée par l'association AGIR abcd s'élève à **111 000 € HT**, dont 85 000 € d'investissement et 26 000 € HT de fonctionnement (pour la 2^{ème} année). L'annexe 1 précise l'état d'avancement du projet, les actions prévues en phase 2 et le plan de financement du projet.

II. DEMANDE DE SUBVENTION AU SYBERT

Après 18 mois consacrés à la réalisation des principaux investissements (forage d'eau potable, réservoir, plateforme de compostage, hangar, bureaux, ...), l'association AGIR souhaite soutenir les AFPHY pour former les femmes, organiser le développement de la plateforme, organiser la filière d'utilisation du compost avec les agriculteurs locaux.

- Budget d'investissement**

	Nature des investissements	Montant € HT	Financement
2017	terrain, clôture, frais d'études, forage, réservoir, hangar, bureau	43 450	mairie Dapaong : 18 000 €, AFPHY : 300 €; ROTARY CLUB : 10 000 €; Fondation GEYSER : 8000 €; ASF : 5650 € - AGIR abcd : 1500 €
2018	installation pompe solaire, 2 ^{ème} hangar, motocharette, matériels de compostage	11 580	Mairie Dapaong : 300 € ASF : 2000 € - Fonds privés : 1500 € Fondation Geyser : 4000 €
2019	Bloc sanitaire Moto Balance Materiels de compostage ordinateur et imprimante materiels bueau (bureau, table, Total investissements 2019	3 700 1 000 300 1 000 1 500 700 8 200	Fondation GEYSER : 3700 € SYBERT : 5000 €
TOTAL INVESTISSEMENTS DU PROJET		71 430	

- **Budget de fonctionnement**

A partir de 2019, le budget de fonctionnement du projet d'AGIR abcd est évalué à **30 000 €/an** (hors rémunération des femmes et recettes liées à la vente des matériaux recyclables).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2018	Budget prévu 2019
Chef de projet	0	3600
Volontaire de Solidarité Internationale	0	6000
Technicien de la plateforme	640	960
Gardien de la plateforme	360	480
Responsable vente et sensibilisation	160	1200
Fontainière	240	360
Indemnités	1900	2520
Frais de gestion plateforme	480	480
Frais de déplacement	0	1200
Carburant véhicules	400	960
Frais entretien matériels	480	1200
frais entretien batiments	500	1200
Frais bancaire Togo	60	60
Formation compostage	400	1200
Formation gouvernance	0	1200
Frais de sensibilisation	0	1200
Frais de communication	400	1200
Divers	1300	1200
AGIR (frais admin., accompagnement)	200	1780
Déplacement experts AGIRabcd		3200
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 520 €	31 200 €

III. PROPOSITION DE PARTICIPATION DU SYBERT

Après analyse du projet et de son état d'avancement, il est proposé le versement d'une subvention de 8 000 € :

- 2019 : subvention de 5 000 € en investissement
- 2020 : versement de 3 000 € en fonctionnement, au vu du bilan 2019.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **le versement d'une subvention d'investissement de 5 000 € en 2019 et une subvention de fonctionnement de 3 000 € en 2020 au vu du bilan 2019, à l'association AGIR abcd sur le projet défini ci-dessus et dans l'annexe 1, dans le cadre du dispositif « 1% déchets ».**
- **l'autorisation à donner à Madame la Présidente ou son représentant pour signer la convention de financement de cette opération.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



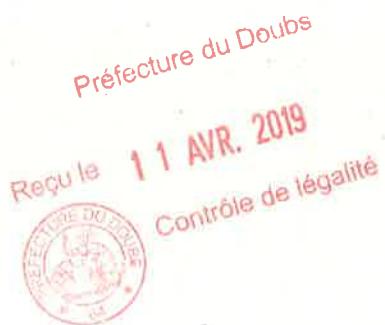
Rapport adopté à la majorité

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Annexe : Description du projet d'AGIR abcd à Dapaong

1. Contexte

Dapaong est une ville de 65 000 habitants au Nord du Togo. Il n'y a pas de service régulier de collecte et de traitement des ordures ménagères organisé par la Ville ; une opération ponctuelle de nettoyage des voiries a lieu une fois par mois.

Depuis 2012, des femmes organisées au sein d'associations AFPHY (association féminine pour la promotion de l'Hygiène) collectent et trient les ordures ménagères dans des décharges intermédiaires, en vue de leur valorisation organique. La Mairie a mis à disposition le terrain des décharges intermédiaires, ainsi que celui de la plateforme de compostage.

L'activité principale est l'agriculture (70%) ; il y a une forte demande de compost par les agriculteurs, les engrains étant chers. Le potentiel d'utilisation du compost par les 10 000 agriculteurs autour de Dapaong (rayon de 10 km) est estimé à 1500-2000T/an.

Le projet de plateforme de compostage est porté par différentes associations françaises :

- AGIR abcd : association de Lyon, porteur et animateur du projet, apporte son expertise en agronomie et ses compétences techniques, représentée par Mme Capello-Pichoire
- SCD (service de la coopération au développement) : association basée à Lyon, chargée de recruter le Service Volontaire International (VSI)
- Amour Sans Frontière : aide aux investissements.

Sur place différents projets ont été soutenus par l'Union Européenne :

- projet « eau-assainissement » porté par l'ONG EAST : mise en place de bornes fontaines réalisée de 2012 à 2014.
- PASED : projet d'amélioration de l'accès au service d'eau potable à Dapaong ; a permis de mettre en place une collecte motorisée des OM sur le quartier de Komboloaga, via l'association CDD avec le soutien français d' « Experts solidaires ».

2. Appel à projet AMORCE en 2017

Début 2017, AMORCE a lancé un appel à projet sur le fonds « 1% déchets ».

Un comité de pilotage constitué de l'ADEME, Ministère Environnement, AMORCE, collectivités, bureaux d'études, a sélectionné 8 projets dont celui présenté par l'association SCD.

Les objectifs globaux du projet sont :

- amélioration de la gestion des déchets et diminution des risques sanitaires
- autonomie sociale et économique des femmes de Dapaong et pérennisation de leur travail
- amélioration de l'agriculture par la fertilisation organique des sols.

Les actions à mettre en place dans un délai de deux ans à compter de novembre 2017 sont :

- l'aménagement d'une aire de compostage, le forage d'un puits d'eau potable
- l'élaboration d'un compost de qualité, organisation de la vente de compost et de l'eau potable
- formation : jardin expérimental avec utilisation du compost, gestion des finances
- sensibilisation des habitants à l'hygiène, assainissement et utilisation du compost.

Le budget prévisionnel sur la durée du projet est de **130 960 €**, dont 85 000 € la 1^{ère} année et 26 300 € la 2^{ème} année ; le besoin de financement extérieur s'élève à environ 60 000 €.

3. Etat d'avancement du projet

3.1 Phase 1 du projet : juillet 2017 à décembre 2018

La 1^{ère} phase du projet a permis de réaliser la plateforme de compostage et les autres constructions associées : forage d'eau potable, réservoir, hangars, bureaux, jardin expérimental, et d'acheter les équipements nécessaires (moto, matériel de compostage). Actuellement, une centaine de femmes interviennent dans 7 quartiers pour collecter et trier les OM dans des décharges intermédiaires. Sur ces 7 groupes AFPHY, 5 participent à la plateforme de compostage où les déchets organiques triés sont apportés par une motocharrette.

La plateforme de compostage est gérée par un technicien (décédé en août 2018) dont le remplacement est en cours. Les 7 AFPHY collectent environ 600 T d'OM par an (10% du gisement sur la ville), dont 1/3 est compostable ; cela devrait permettre de produire 65 T/an de compost. En 2018, seuls 10 tonnes de compost ont été produites (manque d'arrosage) dont 3 T ont été vendues.

Les femmes se rémunèrent via un abonnement perçu auprès des particuliers, via la vente de compost et de matières recyclables. Elles mènent des actions de sensibilisation auprès des habitants sur l'hygiène et les déchets.

3.2 Phase 2 du projet : 2019 et suivantes

Les actions prévues dans la phase 2 du projet sont les suivantes :

- investissements : achat d'une 2^{ème} moto et matériel de compostage, construction de sanitaires,
- poursuivre l'activité de la plateforme, organiser la vente d'eau et de compost
- former les femmes AFPHY aux techniques de compostage (via ENPRO)
- former les femmes à la gouvernance de la plateforme (alphabétisation, finances, informatique, conduite de la moto)
- mise en place d'un suivi qualité avec l'ITRA
- recrutement d'un commercial pour la vente du compost

Pour poursuivre la mise en œuvre du projet, il est nécessaire de recruter différentes personnes :

- un chef de projet : coordonne l'ensemble des activités, communication, gestion financière, gestion des ressources humaines, met en réseau les acteurs du domaine agricole (pour la vente du compost), organise la formation des femmes
- un Service Volontaire International : expert en agronomie, aide aux formations
- un commercial pour assurer la vente du compost.

4. Demande initiale de subvention de l'association AGIR abcd

	2019	2020	2021	2022
DEPENSES				
Investissement				
Hangar ouvert pour entreposage compost				
Blocs sanitaires (toilette seche, douche, vestiaire)	3 700			
Moto	1 000			
Balance	300			
Divers materiels de compostage	1 000	1 000	1 000	1 000
Ordinateur et imprimante	1 500			
Matériel de bureau (bureau, table, chaises)	700			
TOTAL (1)	8 200	1 000	1 000	1 000
Charges				
Frais de fonctionnement				
Chef de projet	1 800	3 600	3 600	1 200
Technicien de la plateforme de compostage	960	960	960	960
Gardien de la plateforme	480	480	480	480
Responsable Commercial	1 200	1 200	1 200	1 200
Indemnités	2 500	3 600	3 600	3 600
Fontainiere	330	330	330	330
Frais de gestion plateforme	480	480	480	600
Frais de deplacement	1 200	1 200	1 200	800
Carburant vehicules	600	600	600	800
Frais entretien materiels	1 200	1 200	1 200	1 200
Frais entretien bâtiments	1 200	1 200	1 200	1 200
Frais bancaire Togo	60	60	60	100
Total frais de fonctionnement	12 010	14 910	14 910	12 470
Frais de formation et de sensibilisation				
Consultant Formateur Agronome (VSI)	6 000	12 000	6 000	
Frais formation au compostage GEVALOR INPRO LOME	1 200	1 200	1 200	
Frais de formation des femmes à la gouvernance	1 200	1 200	1 200	
Frais de sensibilisation et de communication	1 800	1 800	1 800	
Divers	1 200	1 200	1 200	1 200
Total frais de formation et sensibilisation	11 400	17 400	11 400	1 200
Frais AGIR				
Déplacement AGIRabcd	3 000	3 000		
Accompagnement AGIRabcd	1 850	1 800	1 300	
Total Frais AGIR	4 850	4 800	1 300	-
TOTAL (2)	28 260	37 110	27 610	13 670
TOTAL DEPENSES	36 460	38 110	28 610	14 670
BENEVOLAT AGIR	5 000	5 000	5 000	
RECETTES				
Fonds propres recettes plateforme				
Vente compost	1 700	3 817	8 397	13 740
Vente eau	1 200	1 200	1 200	1 200
Subvention Mairie DAPAONG	300	300	300	300
Total (1)	3 200	5 317	9 897	15 240
Suventions en cours d'acquisition				
SCD	2 500	5 000	2 500	
SYBERT	5 000	5 000		
Total (2)	7 500	10 000	2 500	-
FINANCEMENT SOLICITE (3)	25 760	22 793	16 213	- 570
TOTAL RECETTES (1+2+3)	36 460	38 110	28 610	14 670
BENEVOLAT AGIR	5 000	5 000	5 000	-

Délibération du Comité Syndical du mardi 2 avril 2019
 SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

Proposition de convention



Convention pour le projet de Coopération décentralisé à Dapaong

Entre

Le SYBERT, représenté par sa Présidente, Catherine THIEBAUT, agissant en vertu de la délibération du Conseil syndical du 2 avril 2019, d'une part,

et,

L'organisme bénéficiaire, dénommé **AGIR abcd**, Association Générale des Intervenants Retraités, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 40 rue Letort à PARIS (18^e) et représenté par son Président Jean PEDELABORDE d'autre part,

Préambule

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets et la prévention. Il a décidé d'engager une politique forte de réduction des déchets, se traduisant par des actions en faveur de la prévention, du tri-recyclage et du compostage.

Le SYBERT travaille depuis longtemps avec des structures associatives locales engagées et souhaite soutenir leurs initiatives dès lors que leurs projets convergent avec les politiques qu'il mène.

Le dispositif du « 1% déchets », prévu par la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 permet aux collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter jusqu'à 1% de leurs ressources sur des actions de coopération internationale, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

Cette possibilité de solidarité internationale permet aux projets concernés d'innover et de monter en gamme.

Saisissant cette opportunité de solidarité internationale et de citoyenneté, le SYBERT a souhaité s'engager sur un projet de collecte de déchets, de tri et de compostage mis en place à Dapaong, au Togo.

Ce projet, présélectionné par l'association Amorce, est porté par 4 associations partenaires dont **AGIR abcd**, ONG de retraités bénévoles avec une expertise technique, **qui en assure le portage et le suivi technique**.

L'association féminine pour la promotion de l'hygiène (AFPHY), association de femmes togolaises, met en œuvre le projet de collecte, tri et valorisation. Cette association est la seule à gérer les ordures ménagères sur Dapaong, ville de 65 000 habitants. La collecte des OM par les APHY concerne environ 10% de la population de Dapaong.

Par la présente convention, il est défini les objectifs d'actions devant être menées par AGIR abcd pour poursuivre l'accompagnement de l'association AFPHY et, en conséquent, le montant de la subvention alors versée par le SYBERT.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du présent partenariat.

ARTICLE 2 – Engagement de l'organisme bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses engagements,
- utiliser la subvention versée par le SYBERT au seul objet de l'article 1^{er} et décrit ci-dessous,
- transmettre au SYBERT, les résultats des actions menées pour attribution de la subvention,
- afficher, dans ses différents supports ou moyens de communication, le soutien du SYBERT.

Engagements du bénéficiaire:

- poursuivre et développer la mise à disposition de l'association AFPHY des moyens matériels pour assurer la collecte des ordures ménagères, leur tri et le compostage de la part fermentescible à savoir compléter l'équipement en matériel de compostage et de pesée, équiper en matériel de bureau et bureautique et installer un bloc sanitaire sur le site,
- acquérir un véhicule 2 roues afin de permettre une démarche commerciale (recherche de nouveaux débouchés au compost produit) auprès des agriculteurs du territoire,
- assurer la maintenance de la plateforme de compostage,
- poursuivre les expérimentations de maraîchage en utilisant le compost obtenu, vitrine de l'activité,
- augmenter les compétences techniques en matière de compostage et d'organisation du travail des femmes de l'AFPHY.

ARTICLE 3 – Engagements financiers du SYBERT

Pour que l'AGIR abcd réalise ses objectifs, le SYBERT s'engage à verser une subvention d'un montant de 5 000 € pour la réalisation des investissements prévus en 2019, à la notification de la présente convention.

En fonction du bilan 2019 présenté par l'association AGIR abcd, le SYBERT confirmera ou non l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour les dépenses de fonctionnement de la plateforme, en 2020. Le cas échéant, cette subvention sera versée, sur demande de versement présentée par l'association AGIR abcd avec la transmission du bilan 2019.

ARTICLE 4 – Responsabilités – Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Elle doit contracter toutes les assurances nécessaires à la réalisation des actions de la présente convention.

ARTICLE 5 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 6 – Durée de la convention

La présente convention est établie à compter de sa signature et jusqu'à transmission des résultats des actions menées à fin 2019 et fin 2020.

ARTICLE 7 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

ARTICLE 8 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente du SYBERT et Monsieur le Trésorier Payeur du SYBERT.

Fait en deux exemplaires, à le

Jean PEDELABORDE,
Président de l'AGIR abcd

Catherine THIÉBAUT,
Présidente du SYBERT